Embargo: 04.10.2000 19 h 30

Pas de sécurité à moitié prix!

Allocution

du

Président de la Confédération, M. Adolf Ogi

Chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

devant

l'Association de la presse radicale

au

Restaurant zum Äusseren Stand, Berne

Initiative REDISTRIB



Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale sont complétées comme il suit: Art. 26 (nouveau)

¹La Confédération réduit graduellement les crédits alloués en faveur de la défense nationale jusqu'à ce que, au plus tard dix ans après l'acceptation de la présente disposition transitoire, les dépenses consacrées à la défense nationale soient réduites de moitié par rapport aux comptes de l'année 1987. Le renchérissement est compensé.

²L'Assemblée fédérale détermine tous les quatre ans, par voie législative, l'affectation des ressources ainsi économisées.

³Un tiers des montants économisés est affecté au renforcement de la politique de paix sur le plan international (coopération au développement, protection du cadre naturel de vie, prévention des conflits, règlement pacifique des conflits, désarmement et sécurité collective).

⁴La Confédération encourage les entreprises et les administrations touchées par le désarmement à se reconvertir dans le secteur civil pour produire des biens et offrir des services d'avenir; elle apporte son soutien aux salariées et salariés et aux régions touchés par le processus de désarmement. La Confédération affecte un milliard de francs à un fonds de reconversion destiné à la création d'emplois de remplacement.

Le 26 novembre, les citoyennes et les citoyens devront répondre à une question importante:

Voulons-nous réduire les dépenses pour la défense nationale – c'est à dire les dépenses pour l'armée, la protection civile et l'apprivisionnement économique – de moitié?

L'initiative « pour une redistribution des dépenses » poursuit ce but. Dans un délai de dix ans après son acceptation, le budget de notre défense nationale devra être réduit à la moitié de celui de 1987.

Les auteurs de l'initiative voudraient engager un tiers des moyens ainsi économisés pour renforcer encore la politique de paix internationale.

Un fond de reconversion d'un milliard de francs devrait permettre d'amortir les suppressions d'emplois qui résulteraient de l'adoption de l'initiative.

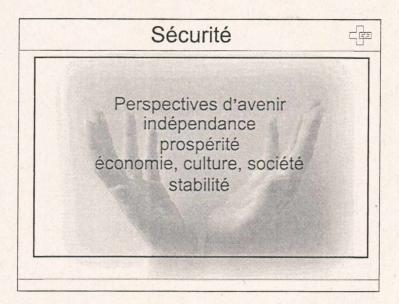
A première vue, cette proposition semble tentante.

L'initiative est toutefois un miroir aux alouettes.

Cette initiative ne me préoccupe pas seulement en tant que que chef de département.

Elle m'inquiète également en tant que citoyen.

Je vais vous expliquer pourquoi.



La sécurité est un bien précieux.

La sécurité est indispensable à la stabilité.

Sans la sécurité, la vie économique, culturelle et sociale ne peuvent se développer.

La sécurité fonde la prospérité.

La sécurité garantit l'indépendance.

La sécurité crée des perspectives d'avenir.

C'est pourquoi la sécurité a été la première et la plus importante des tâches que les citoyennes et les citoyens de la Confédération moderne ont confiée à l'Etat.

S'il y a une tâche essentielle dans un Etat démocratique, c'est bien celle de garantir la sécurité.

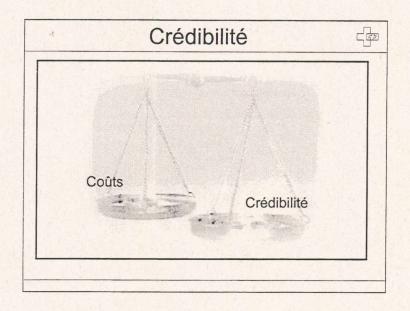
Pour cela, il faut une politique de sécurité crédible.



Ce principe a toujours été à l'honneur dans notre pays. Il revient à la défense nationale et à l'armée de remplir cette tâche essentielle de l'Etat. C'est toujours le cas aujourd'hui. Les trois missions de l'armée répondent toutes à cet objectif:

- contribuer au soutien international à la paix et à la gestion des crises
- garantir la défense et la protection pour le cas de menace militaire directe
- appuyer la prévention et la gestion de dangers menaçant les conditions d'existence

Notre armée remplit ces missions quotidiennement. Notre armée repose sur le principe de milice. Elle fait partie intégrante de nos structures démocratique et est soumise au contrôle politique et civil.



La sécurité a cependant aussi son prix. Nous devons réaliser le mandat que nous ont confié les citoyennes et les citoyens de manière crédible et efficace.

L'amélioration de l'efficacité de la défense nationale a été l'un des points forts de ces dernières années. Les réformes qui aboutiront à l'armée XXI se situent pleinement dans cette perspective.

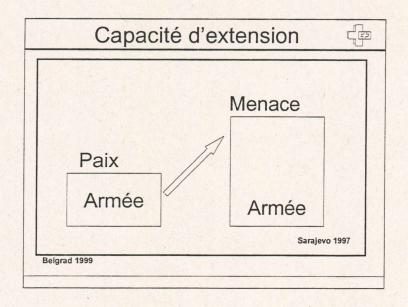
Je voudrais vous citer dix raisons qui militent en faveur d'un rejet de l'initiative:



<u>Premièrement</u>: l'initiative sous-estime les dangers à moyen et à long terme. Certes, la menace militaire directe a diminué depuis la chute du Mur, en 1989. Cependant, le monde d'aujourd'hui présente aussi des dangers et des risques pour notre sécurité. Et personne ne peut dire de quoi l'avenir sera fait. La situation de la menace a simplement changé.

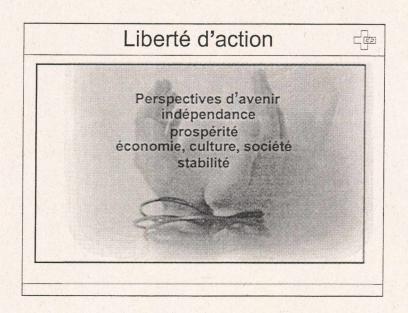
Des conflits armés et des menaces particulières pour notre sécurité peuvent encore survenir à l'avenir.

Qui aurait pensé que notre continent serait à nouveau le théâtre d'une guerre encore avant l'an 2000? Dans les Balkans, quelques années seulement après la fin de la guerre froide? A une heure et demie de vol seulement de la Suisse? Le fait est qu'aujourd'hui, de nombreuses zones de crise sont plus proches de nous que nos destinations de vacances.



Nous devons nous doter de la souplesse nécessaire face aux menaces futures. Ce qui veut dire: des effectifs moins importants que ceux d'aujourd'hui en temps de paix. Par contre, nous devons pouvoir augmenter rapidement la capacité de défense en cas d'évolution défavorable. Et nous ne devons pas manquer le développement en matière d'armement, mais maintenir un niveau technologique qui se situe dans une moyenne européenne.

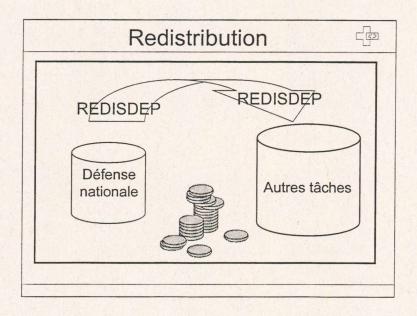
Si l'initiative en faveur d'une redistribution des dépenses devait être acceptée, nous ne serions plus en mesure de le faire, faute des moyens nécessaires. Nous serions par conséquent moins crédibles à l'égard de nos concitoyennes et concitoyens et face à l'étranger. La Suisse ne doit pas devenir une non-valeur sur le plan de la défense.



<u>Deuxièmement</u>: l'initiative est affligée d'un défaut fondamental. Elle veut que le montant destiné à la défense nationale soit fixé dans la Constitution. Ce genre de disposition n'existe dans aucun autre pays.

En cas de crise, nous aurions les mains liées. Nous n'aurions plus de liberté d'action. Le Parlement et le Conseil fédéral doivent être en mesure d'agir, et de réagir, dans les dix prochaines années aussi.

Aucune autre tâche de l'Etat ne connaît de limitation aussi rigide. Sur le plan de la politique financière, elle n'a pas de sens. Au regard de la sécurité du pays et de la population, une telle contrainte frise l'irresponsabilité.



<u>Troisièmement</u>: l'initiative veut redistribuer. Son titre l'indique. Ce qui aura été économisé dans la défense nationale sera attribué à d'autres domaines de tâches de l'Etat.

Cela n'allégera pas le budget fédéral. Il s'agira simplement d'un exercice blanc sans intérêt sur le plan financier. Un exercice blanc avec des conséquences graves pour la politique de sécurité.

Je l'admets: théoriquement, le Parlement pourrait consacrer une partie des ressources ainsi économisées à réduire le déficit de la Confédération. Je doute pourtant qu'une telle éventualité se réalise. Il est plus vraisemblable que de nouveaux souhaits apparaîtront.

Augment	ation	1987-2002	
Autres tâches		30%	
Finances/impôts		153%	
Agriculture		29%	
Trafic		55619%	
Prévoyance sociale		76%	
Formation/recherche		15%	
	- 28%	Défense nationale	
Relations avec		33%	
l'étranger Total des dépenses		68%	

Quatrièmement: Même sans initiative pour la redistribution des dépenses, des économies massives ont été réalisées dans la défense nationale.

De 1991 à 2001, l'armée aura contribué — en comparaison avec les plans financiers initialement prévus — pour 9 milliards de francs à l'assainissement des finances fédérales.

De telles économies n'ont été réalisées dans aucun autre domaine de tâches de la Confédération. La défense nationale est le seul secteur qui ait enregistré des diminutions.

En 2002, les dépenses, en termes réels, pour la défense nationale seront déjà inférieures de 28 % à celles de 1987, année de référence.

Dans le même laps de temps, la part de la défense nationale au budget fédéral aura été divisée par deux en passant de 20 % à 10 %, et sa part au produit intérieur brut sera de 1,2 %, contre 1,9 % auparavant.

Ces résultats ont été obtenus par des réformes adéquates et des mesures différenciées. Sans que la mission de l'armée ne soit compromise.

L'objectif forfaitaire de l'initiative ne répond pas à cette exigence. Elle assèche simplement une tâche essentielle de l'Etat.

Bérets jaunes	Centre de politique de sécurité - Genève
Swisscoy	Centre international de déminage humanitaire - Genève
Observateurs militaires	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées
Partenariat pour la paix	Aide humanitaire
Observateurs lors d'élections	Coopération au développement

<u>Cinquièmement</u>: En ce qui concerne la promotion de la paix, l'initiative enfonce des portes ouvertes. Pourquoi?

Ces dernières années, la Suisse a considérablement étendu son engagement en faveur du maintien et de la stabilisation de la paix internationale. Je pense par exemple à

- nos bérets jaunes en Bosnie-Herzégovine
- notre companie au Kosovo
- notre soutien à des missions de l'ONU et de l'OSCE
- l'engagement d'observateurs lors d'élections.

Je pense aussi à nos trois centres de Genève

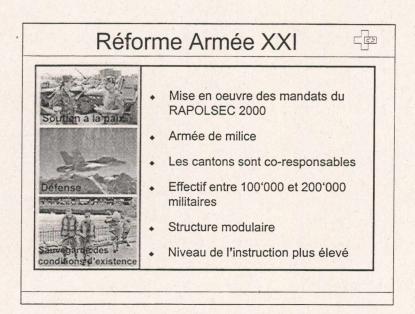
- pour la politique de sécurité,
- pour le déminage humanitaire et
- pour le contrôle démocratique des forces armées.

11/2	Promotion	de la paix	(Z)E
	Bérets jaunes	Centre de politique de sécurité - Genève	
	Swisscoy	Centre international de déminage humanitaire - Genève	
	Observateurs militaires	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées	
	Partenariat pour la paix	Aide humanitaire	
	Observateurs lors d'élections	Coopération au développement	

Dans le même ordre d'idées, il faut encore mentionner

- notre participation au Partenariat pour la paix
- notre engagement en faveur du désarmement et
- l'aide humanitaire ainsi que la coopération au développement.

Le développement de ces activités se poursuit, par des moyens tant militaires que civils. C'est tout à fait dans l'esprit de la nouvelle stratégie en matière de politique de sécurité, « la sécurité par la coopération ».



Sixièmement: L'initiative remet en cause les réformes de l'armée en cours.

La réforme Armée XXI maintient le principe d'une mission globale de l'armée. Ses instruments seront rendus plus efficaces, de manière à repondre à la nouvelle situation de la menace.

Nous nous soucions, dans le cadre de ce processus de réforme, d'aller autant que possible à la rencontre d'un grand nombre de besoins et de souhaits légitimement exprimés par la population et l'économie. Parallèlement, nous nous efforçons de maintenir les coûts aussi bas que possible.

En cas d'acceptation de l'initiative, différentes tâches de l'armée ne pourraient plus être assumées. Ce serait notamment le cas de la défense et de la sauvegarde des conditions d'existence, mais aussi des prestations de services en faveur de la collectivité. La technologie est un facteur central pour les armées modernes. Elle sert aussi à minimiser les propres pertes. Mais elle a aussi son prix.

Péforme Armée XXI Mise en oeuvre des mandats du RAPOLSEC 2000 Armée de milice Les cantons sont co-responsables Effectif entre 100'000 et 200'000 militaires Structure modulaire Niveau de l'instruction plus élevé

Je veux insister sur un point: une coopération renforcée ne nous permet pas de nous croiser les bras. Nous ne devons pas renoncer à notre capacité d'action. Ce serait une erreur capitale et serait contraire à tous les principes sur lesquels repose notre Etat.

Je voudrais aussi souligner ceci: l'armée XXI n'est pas un contreprojet à l'initiative sur une redistribution des dépenses. Elle fait partie de notre politique de sécurité en tant que telle et s'intègre ainsi dans un ensemble plus vaste.

Cela n'empêche pas que certains buts de l'initiative seront réalisés par Armée XXI. Je pense notamment à la réduction de l'effectif, à la diminution des services administratifs militaires et au développement du soutien à la paix.

Ce qui doit être fait, nous le faisons déjà aujourd'hui. Sans l'initiative pour la redistribution des dépenses.



<u>Septièmement</u>: l'initiative remet en cause l'appui aux autorités civiles en cas de situation extraordinaire.

Ces dernières années, la mission de la protection civile et de l'armée a été plus importante que jamais. Il suffit de penser à l'hiver des avalanches et aux inondations de l'année passée.

Pendant des semaines, des soldats et des membres de la protection civile ont été engagés. Après l'ouragan « Lothar » également, l'armée a été appelée à l'aide— et elle est venue. Sans « mais » et sans « si ».

Toutes ces dernières années, la question de la sûreté intérieure a représenté un défi considérable pour les autorités civiles.

L'armée a été très souvent sollicitée pour des engagements d'appui.

L'armée n'a pas recherché les engagements de sûreté pour la surveillance d'ambassades ou lors du Forum économique mondial de Davos. Ce sont les cantons qui ont demandé son aide. Et elle est venue.

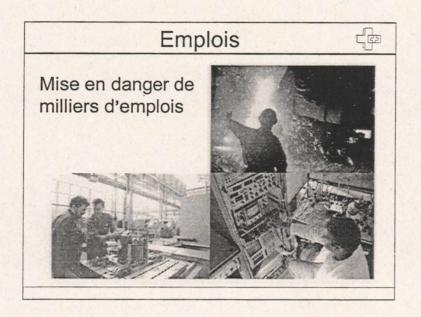


<u>Huitièmement</u>: L'initiative représente une menace pour les emplois. Pourquoi?

La défense nationale emploie plusieurs milliers de personnes. Pas seulement dans l'armement et dans l'administration, mais aussi dans des secteurs voisins.

En privatisant les entreprises d'armement, le Conseil fédéral et le Parlement ont veillé à ce que l'industrie de l'armement puisse s'adapter par étapes et de manière contrôlée aux nouvelles conditions. Le développement des recettes de la RUAG démontre que nous sommes sur la bonne voie.

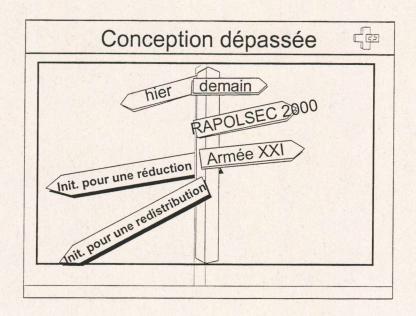
Par ailleurs, le DDPS a déjà supprimé 7'500 postes de travail, si nous incluons la privatisation des entreprises d'armement. De manière supportable du point de vue social et avec un minimum de licenciements.



La défense nationale se traduit cependant aussi par des retombées favorables directes et indirectes. Difficiles à chiffrer mais non négligeables: pour l'artisanat, pour les régions périphériques, pour les sous-traitants.

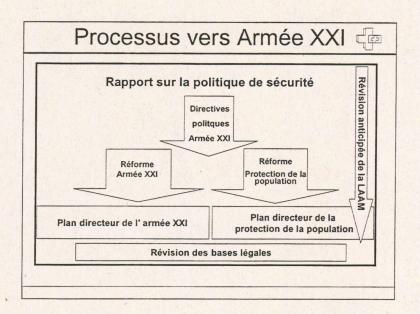
L'armée a par conséquent également une fonction économique et sociale. Celle-ci ne doit pas être sous-estimée.

Dans ces secteurs voisins, des milliers d'emplois seraient également mis en danger. Qui en assumera la responsabilité?



<u>Neuvièmement:</u> L'initiative est tournée vers le passé. Elle fut lancée avant que la nouvelle orientation de notre politique de sécurité, les grandes lignes de l'Armée XXI et la portée de nos efforts économiques n'étaient connues. Ce qui ne discrédite pas les initiants, mais bien l'intiative elle-même. Elle est tout simplement dépassée.

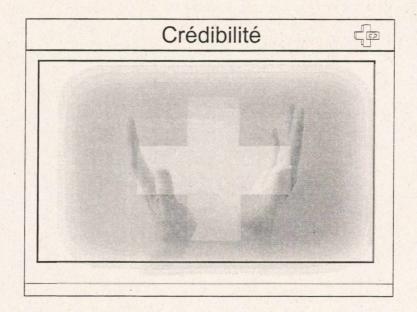
Nous, nous regardons vers l'avenir. Car nous voulons façonner l'avenir. Nous voulons faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Comme le font les autres Etats. C'est seulement ainsi que nous resterons crédibles. L'initiative n'a pas sa place là-dedans.



J'en arrive à la conclusion: Par leur proposition, les auteurs de l'initiative ont contribué à animer la discussion publique sur la politique de sécurité de notre pays.

La population doit avoir régulièrement la possibilité de discuter des questions politiques essentielles. De ce point de vue, l'initiative a un côté positif. Le DDPS et l'armée ne refusent pas la discussion. Et pas seulement depuis que l'initiative sur une redistribution des dépenses est déposée.

Les grand projets de réforme liés à l'armée XXI entrent dans une phase importante. Les directives politiques à ce sujet sont arrêtées. Le nouveau plan directeur de l'armée est en cours d'élaboration. Il sera mis en consultation au début de l'année prochaine. L'avis des citoyennes et des citoyens est d'une grande importance. Il est important que le projet ait clairement l'aval du peuple et du Parlement.



En définitive, l'enjeu est simple: c'est de notre sécurité qu'il s'agit. La sécurité du pays, la sécurité de ses habitants.

Il s'agit donc aussi de garantir une politique de sécurité crédible. Et de garantir la crédibilité de la Suisse en tant qu'Etat souverain.

C'est à ces considérations de base qu'on doit confronter l'initiative pour une redistribution des dépenses.